

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le huit juin, à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Vincent SAMSON, maire.

Étaient présents : Michel BLOT, Chantal BUIN, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON, Luis POUPON, Sébastien RIBOT et Vanessa RIBOT.

Absents excusés : Didier DANGEUL et Arnaud PAUMIER.

Secrétaire de séance : Richard MASSON.

En préalable à l'ouverture de la séance, Maxime Guillemard et Guillaume Samson prennent la parole au nom de l'association Éclat. En sommeil depuis plusieurs mois, après la démission de sa présidente, l'association des entreprises, commerçants et artisans de Tresson s'est dotée d'un nouveau bureau le 31 mai.

Il est composé de David Paulo, président ; Maxime Guillemard, vice-président ; Julie Clément, secrétaire ; Vincent Samson, secrétaire adjoint et Guillaume Samson, trésorier.

Le nouveau bureau souhaite participer à la fête de la musique organisé par la municipalité le vendredi 1^{er} juillet en tenant le stand de saucisses-frites. Comme par le passé, l'association proposera un vide-grenier le premier dimanche d'août et l'arrivée du Père Noël en décembre.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il soumet le compte-rendu de la séance du 11 mai 2016 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

Travaux de l'église : facture de l'entreprise Matras

Dans le cadre des travaux prévus pour la toiture de l'église, l'entreprise Matras avait effectué une étude de consolidation de la charpente, sur recommandation du service territorial de l'Architecture et du Patrimoine. Après coup, ce dernier n'avait pas souhaité engager sa responsabilité, la structure proposée paraissant trop lourde pour la charpente endommagée.

L'entreprise Matras adresse aujourd'hui sa facture en mairie pour le travail effectué.

En l'absence de devis et de commande, les élus souhaitent négocier une révision à la baisse de cette facture de 1015 € HT.

Travaux des toilettes publiques : constat d'une plus-value

Les travaux d'installation électrique dans les toilettes publiques et le vestiaire des agents techniques communaux sont achevés.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élevait à 2382 €HT mais certaines modifications ont entraîné un coût supplémentaire. La société SCPE a adressé une nouvelle facture d'un montant de 477 €HT.

Les élus présents constatent la plus-value d'un montant de 477 € HT.

Cette somme sera inscrite en dépense d'investissement à l'article 2313 du budget.

Voirie : devis pour les travaux sur le chemin de Champierre

Les entreprises Colas, Durand et Pigeon ont été sollicitées pour des travaux d'entretien sur le chemin rural n° 35 dit de Champierre, dans le courant de l'été.

Après en avoir délibéré, les élus présents retiennent la proposition de la société Luc Durand pour un montant de 3358 € HT.

Ces travaux seront inscrits en dépense de fonctionnement à l'article 615231 du budget.

Voirie : curage des fossés

Afin d'assainir les chemins communaux, la municipalité souhaite procéder au curage de certains fossés. Les sociétés Cissé et Pasquier ont été sollicitées pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, les élus présents retiennent la proposition de la société Pasquier pour un montant de 1945 € HT.

Ces travaux seront inscrits en dépense de fonctionnement à l'article 615231 du budget.

Cimetière : installation d'un nouveau columbarium

Tous les emplacements de l'espace cinéraire du cimetière sont désormais concédés. Face à l'accroissement des demandes ces dernières années, la municipalité, alors que rien ne l'y oblige au regard du nombre d'habitants, a sollicité les sociétés Vautcranne et Gouzènes pour la pose de nouvelles caves-urnes ou de cases en columbarium.

Après en avoir délibéré, les élus présents retiennent la proposition de la société Vautcranne pour la fourniture et la pose d'un columbarium de trois cases en granit poli sur un socle de granit pour un montant de 1700 € HT.

Épandage de boues : avis du conseil municipal

Les papeteries du Bourray (Arjo Wiggings), à Saint-Mars-La-Brière, valorisent leurs boues de désencrage issues de la fabrication du papier en les proposant aux exploitants agricoles comme fertilisant. Les conseils municipaux des communes concernées par le plan d'épandage de ces matières sont invités à se prononcer alors que la révision annuelle est en cours.

À Tresson, neuf hectares sont intégrés dans le nouveau plan d'épandage. Il s'agit des parcelles cadastrées section D, n° 418, 419, 435 et 436, exploitées par Benoît Vérité, domicilié aux Hautes-Beucherries au Grand-Lucé.

Après en avoir délibéré, les élus présents émettent un avis défavorable à l'unanimité au vu des risques de contamination des sols.

Frais scolaires : demande de participation

La mairie de Saint-Calais a adressé un courrier pour demander la participation de la commune de Tresson aux frais de scolarité de trois enfants – 352 €par enfant – domiciliés à Tresson mais scolarisés à Saint-Calais.

Les élus rappellent que le Sivos de l'Étangsort n'a aucune difficulté pour accueillir tous les enfants de son secteur et que l'accueil périscolaire, en place depuis plusieurs années, facilite la vie des parents.

Ils soulignent aussi que l'inscription des enfants dans une école hors du domicile reste un choix personnel qui peut engendrer, à terme, la fermeture d'une classe dans les petites communes.

Pour ces raisons, les élus présents décident d'adresser une réponse négative à la ville de Saint-Calais. La commune de Tresson ne participera pas aux frais de scolarité d'enfants domiciliés à Tresson et scolarisés à Saint-Calais.

Banquet annuel : choix du prestataire sur devis

Trois prestataires ont été sollicités pour réaliser le banquet annuel du 14-Juillet.

La proposition de Maxime Guillemard, de l'auberge du Cheval-blanc à Tresson, a été retenue pour un menu à 25 € par personne, vin et service compris, avec mise en place des couverts et fourniture des nappes et serviettes.

Ce repas comprend kir et ses toasts, crumble de colin sur lit de poireaux, rôti de veau sauce forestière avec gratin de légumes et timbale d'écrasé de pommes de terre aux mousserons, trilogie de fromages et sa salade, gâteau du 14-Juillet (bavarois bleu-blanc-rouge), café et pétillant.

Le repas enfant (jusqu'à 12 ans inclus), à 15 € comprend Champomy et ses toasts, carottes râpées et œufs mimosa au thon, boule de glace, rôti de veau et son gratin de pommes de terre, duo de fromages et sa salade, gâteau du 14-Juillet.

Les personnes désirant s'inscrire au banquet pourront le faire en mairie jusqu'au mercredi 6 juillet, avec règlement par chèque à l'ordre du restaurant Le Cheval-blanc. Le repas est offert par le CCAS aux habitants de la commune âgés de 65 ans et plus dans l'année.

Associations communales : subventions annuelles

L'amicale des sapeurs-pompiers et l'association Éclat ont présenté leur bilan financier 2015 et une demande de subvention pour l'année en cours.

Après en avoir délibéré, les élus présents accordent une subvention de 335 € à l'amicale des sapeurs-pompiers et une subvention de 100 € à l'association Éclat.

Entretien du plan d'eau communal : convention

Afin de renouveler la convention arrivée à son terme pour l'entretien du plan d'eau communal, Émilie Lambert propose une nouvelle convention pour trois années avec cinq passages en 2016 et neuf passages par an pour les deux années suivantes pour un montant de 156 €HT par passage.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent la signature de la nouvelle convention avec Émilie Lambert pour l'entretien du plan d'eau pour un montant de 156 €HT le passage.

Ces dépenses seront inscrites en fonctionnement à l'article 61521 du budget 2016.

Loyers des bâtiments communaux : révision annuelle

Pour les logements, la révision au 1^{er} juin de chaque année est basée sur le dernier indice de référence des loyers publié par l'Insee. Au premier trimestre 2016, l'augmentation s'élève à 0,06 %.

En ce qui concerne le loyer de l'auberge du Cheval-blanc, l'indice de référence est celui des loyers commerciaux. Le bail impose de retenir le chiffre publié au troisième trimestre. Au troisième trimestre 2015, la variation est de - 0,13 %.

Après en avoir délibéré, au vu de la faiblesse des indices, les élus présents décident de ne pas réviser le montant des loyers des bâtiments communaux.

| Adresse de l'immeuble | Loyer actuel | Loyer au 1^{er} juin 2016 |
|---|---------------------|--|
| Logement du 3, rue des Lilas | 420,86 € | 420,86 € |
| Logement du 14, rue des Lilas | 464,46 € | 464,46 € |
| Logement du 12, rue des Rosiers | 400,00 € | 400,00 € |
| Logement du 24, rue des Rosiers | 211,02 € | 211,02 € |
| Garage de la place de la Mairie (trimestriel) | 56,30 € | 56,30 € |
| Logement et auberge du Cheval-blanc | 701,12 € | 701,12 € |

Questions diverses

Accueil périscolaire : projet 2016-2017

L'animatrice de l'accueil périscolaire, Lorédana Landais, lance un projet intitulé « Moi et ma commune » pour la rentrée prochaine.

Tout au long de l'année scolaire, les enfants prépareront des décorations extérieures (pots de fleurs, dessins enfilés sur fils à linge, tronçons d'arbres avec mosaïque) avec l'aide d'un plasticien. Leurs créations seront exposées en fin d'année dans le bourg.

Lorédana Landais demande à la municipalité si celle-ci peut prendre en charge l'achat des graines et plantes qui seront intégrées à la décoration.

À l'unanimité, les élus présents approuvent le projet de l'accueil périscolaire. La municipalité prendra en charge l'achat des végétaux pour l'exposition.

Travaux des toilettes publiques : livraison

La réception des travaux des toilettes publiques et du vestiaire des agents techniques communaux aura lieu le vendredi 24 juin, à 17 heures.

L'inauguration est programmée le vendredi 16 septembre 2016, à 18h30.

Bâtiments communaux : vente du 18, rue des Rosiers

La propriétaire de la maison du 18, rue des Rosiers avait légué son bien à la commune de Tresson en mars 2013. La commune n'ayant aucun projet pour ce bâtiment qui demandait de lourds travaux, les élus avaient décidé de le mettre en vente en mars 2015.

Suite à un compromis de vente, l'acte de vente sera signé vendredi 10 juin 2016 en l'étude de M^e Claire Cuisenier-Marie pour un montant de 17500 €

Secrétariat de mairie : remplacement estival de l'agent administratif

Pour permettre à Sylvie Dangeul, agent administratif communal, de prendre trois semaines de congés consécutives cet été tout en maintenant un accueil minimal du public, il est possible de recourir à Coup d'main service. L'association intermédiaire, de La Ferté-Bernard, met à disposition ses salariés pour 18,20 € de l'heure tout compris.

Les élus retiennent le principe d'une intervention de deux heures les lundis, mercredis et vendredis matin durant les vacances de l'agent administratif, soit 18 heures au plus pour un montant de 327,60 €.

Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 6 juillet 2016, à 20h30.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, S. GAUDIN, J. HEINTJE, R. MASSON,

L. POUPON, S. RIBOT, V. RIBOT, V. SAMSON